

de trophée (1), que les Gaulois, ces terribles adversaires du conquérant romain, qui la lui ont arrachée, entrent au sénat, par l'édit de Claude, Gaulois comme eux, né à Lyon (2). — Puis surgit un homme qui doit tuer sa mère et léguer son nom aux tyrans à venir ; et cet homme, allumant les flambeaux funèbres de l'agonie de Rome, meurt lui-même au milieu des lueurs fétides qu'exhalent les chrétiens brûlés tout vivants par ses ordres (3). Il n'y a dans cette vie de Néron qu'un bienfait, c'est la réédification de Lyon, consumé en une nuit par le feu du ciel (4) ; encore le Romain avait-il peur des Gaulois. A sa mort, fatiguées de l'oppression sénatoriale, les légions s'emparent de l'élection (5) ; et le véritable gouvernement de l'empire est dans le camp. — Jusqu'ici le patricien a régné, maintenant le tour du plébéien est venu ; bientôt le tour du barbare viendra. En vain (6) Civilis veut reconquérir le nationalité batave ; il n'y a plus qu'une nation, reine du monde, l'armée ; mais les légions qui la composent sont elles-mêmes l'élite des peuples guerriers de la terre.

Un seul instant de repos est à peine donné aux hommes sous les Antonins, que déjà Marc-Aurèle fait place à Commode, dont on ne peut concevoir les crimes qu'en l'accusant de folie. Enfin il se trouve un soldat rigide qui veut rendre la discipline à ses compagnons ; mais Pertinax, digne du pouvoir, est massacré par ses légions, après avoir du moins fait rendre

(1) *Histoire de France* de Michelet, 1 vol., page 63. Comme on disait à César de l'enlever : *Laissez-la*, répondit-il en riant, *car elle est sacrée*. Voyez Plutarque, *Vie de César*.

(2) Michelet, 1 vol., page 79. Voyez Suétone, in Claudio ; Châteaubriand, *Etudes historiques*, 1^{re} partie, p. 424.

(3) Tous les historiens. Voyez Suétone, Châteaubriand, *Etudes historiques*, 1^{re} partie, p. 425.

(4) Michelet, 1 vol., p. 81.

(5) Châteaubriand, *Etudes historiques*, 1^{re} partie, p. 427.

(6) Châteaubriand, *Etudes hist.*, 1^{re} partie, p. 429. ; Tacite, *Hist. rom.*, l. 1, ch. 57, 61, l. 2, ch. 69.